

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Vanessa Pelletier M. Alain Dufour Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M ^{me} Valérie Cléroux	Partie syndicale : Partie patronale :	1. Compte rendu de la réunion du 18 avril 2023	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Liste de rappel	P
		5. RAC vente	P
		6. Balise Annexe	P
		7. Gestion du 85 heures	P
		8. Consultation 4-3.00	S
		9. Retour sur la rentrée scolaire	S
		10. Suivi plan de transformation RH	P
		11. Suivi des projets	P
		12. Calendrier des rencontres	
		13. Autre sujet : a)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 5 juin 2023	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 5 juin 2023.	
Entente sur le mécanisme d'octroi de contrat à la FP (S) (2023-04-18)	Selon le SES, l'entente est signée, mais pour le CSS, elle sera en application seulement lorsque le CSS en aura reçu copie. Mme Gagnon rappelle le fonctionnement du régulateur de contrats. (2023-04-18)	
	Le CSS a fait le calcul à l'aide du régulateur et il y aurait 21 postes supplémentaires. Cependant, des vérifications sont à faire concernant le plancher d'emploi et les départs à la retraite. Par la suite, le Centre de services scolaire analysera les spécialités où il donnera les postes. (2023-06-05)	
	Le suivi sera fait au point de la sécurité d'emploi. (2023-10-03)	Terminé
Fonctions et responsabilités (P) (2023-04-18)	M. Boily informe les membres du comité qu'une troisième version des fonctions et responsabilités sera envoyée en consultation aux enseignants pour être officialisée en mai. Le CSS et le SES désire en avoir une copie lorsqu'elle sera terminée afin de s'assurer qu'elle respecte l'entente nationale. Mme Cléroux amène un questionnaire sur les journées tempêtes. Comme il n'y a aucune clause à ce sujet dans la convention collective, la procédure	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	à appliquer lors de journées tempête sera balisée dans les fonctions et responsabilités. (2023-04-18)	
	Après vérification, le SES suggère quelques modifications afin d'éviter des interprétations différentes de la convention collective. Le CSS apportera les modifications nécessaires. Le SES soulève une problématique en lien avec les contrats 720, la suppléance additionnelle et la rémunération. Le CSS mentionne que dans cette situation il est possible que le contrat soit coupé et non que l'enseignant soit payé au millième. Le SES s'informerait auprès de sa Fédération et il souligne l'importance d'en informer les enseignants. (2023-06-05)	
	Le SES s'est informé et le CSS peut effectivement utiliser cette façon de faire. Cependant, le Syndicat rappelle l'importance de bien informer les enseignants au préalable et de s'assurer qu'ils ont bien compris. Le CSS les a avisés lors du choix de tâche. Comme il manque de ressources, le CSS s'attend à avoir des dépassements. (2023-10-03)	Terminé
Sécurité d'emploi (P)	Dépôt du tableau de la sécurité d'emploi. Le SES mentionne au CSS qu'il faut régulariser la situation d'une enseignante qui était mise en dispo et dont le SES avait levé un grief qui est toujours actif. Le CSS fera les vérifications nécessaires pour s'assurer que des enseignantes ne soient pas lésées lorsqu'elle aura un poste soit en comptabilité ou secrétariat, car les postes créés avec le régulateur de contrats permettront de lui en donner un. (2023-06-05)	Suivi
2. Organisation scolaire (P)	M. Boily dépose le document suivi de la clientèle au 2 octobre 2023 par pavillon. Au pavillon La Baie, il y a une baisse d'inscription due à la clientèle française qui ne trouve pas de logement. Deux groupes en PETF devraient être fusionnés, mais le CSS analysera l'impact sur la tâche. Le cours en ferblanterie au pavillon Laure-Conan n'a pas démarré. Pour le pavillon équipement motorisé, le CSS est en période de recrutement d'enseignants pour la mécanique. De plus, certains partenariats avec le SAE ont cessé en raison du manque d'enseignant. Pour le pavillon l'Oasis, la clientèle se maintient. Pour le CFOR, on note une augmentation en secrétariat et comptabilité. Le SES s'informe si la triade d'enseignants est positive. Le CSS mentionne que comme ils ont reçu de bons commentaires tant au niveau des élèves que des enseignants, la formule continuera, mais les équipes seront composées de quatre enseignants au lieu de trois. Le CSS travaille beaucoup sur la rétention.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Le CSS amène la problématique des vacances d'été, où plusieurs enseignants se trouvent un travail supplémentaire et ne reviennent pas.	
3. Sécurité d'emploi (P)	Le CSS informe le SES que 21 postes ont été donnés en raison du régulateur et 4 pour des départs à la retraite. Un poste a été donné dans chacun des secteurs suivants : assistance dentaire, lancement d'entreprise, mécanique automobile, mécanique de véhicules de loisirs, PETF, soudage et VPMA. Deux postes ont été donnés en comptabilité, deux en mécanique de véhicules lourds, deux en esthétique, trois en secrétariat, quatre en vente et représentation et cinq en santé. Des vérifications doivent être faites, car certains postes iraient à des enseignants ayant seulement une tolérance et ils n'y auraient pas droit. Le CSS a répartie les postes entre autres selon le nombre d'élèves inscrits, son désir étant de consolider certains secteurs pour la rétention. Des discussions se tiennent sur les heures de développement pour la mise à jour des projets et sur la différence entre la tolérance et l'autorisation.	
4. Liste de rappel (S)	Le SES n'a pas encore reçu la liste de rappel. Le CSS s'assurera qu'elle soit envoyée.	
5. RAC vente (P)	A la suite d'une question de M. Boivin à propos des enseignants en vente conseil en RAC qui transfère au SAE, le CSS mentionne qu'aucune heure n'est allouée en-dehors des contrats. Les heures feront partie de leur tâche.	
6. Balise annexe 50 (P)	Le CSS fait la lecture de l'annexe 50 concernant la mesure de soutien des enseignants en formation professionnelle. Les balises pour les 45 h sont à travaillées. Mme Gagnon propose à la direction de relire l'annexe en équipe. Beaucoup de reprises se font durant les journées pédagogiques. Le SES rappelle que 10 % des journées pédagogiques appartiennent aux enseignants, mais que c'est au CSS de les définir. Mme Cléroux en discutera en équipe-école par secteur pour déterminer les deux journées pédagogiques. Cette dernière s'informe si un nombre d'heures est déjà déterminé pour les rencontres de concertation. Après vérification, c'est 10 rencontres par année et elles peuvent être faites après les heures de travail.	
7. Gestion du 85 heures (P)	Le SES soulève que pour les enseignants du CFOR, il est difficile d'effectuer leur 85 heures d'autres tâches éducatives, car il y a peu de plage horaire où les enseignants sont deux ou plus. Le CSS a rencontré les enseignants afin de trouver une solution pour inclure le 85 heures de tutorat dans les autres tâches éducatives. Le CSS croit que le fait d'être quatre enseignants au lieu de trois sera plus facilitant pour qu'ils puissent faire leurs 85 heures. Présentement, une partie du 85 heures est donnée en mentorat	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	à l'API. Des discussions ont lieu sur le rôle de l'API et que ce dernier doit avoir 50 % de tâche éducative pour respecter la convention. Le CSS fera un retour avec tous les enseignants à ce sujet. Il veut donner de l'air aux enseignants et croit qu'il faut repenser le 85 heures. Le SES comprend, mais il rappelle que le 85 heures appartient aux enseignants et qu'ils ne peuvent le faire lorsqu'ils sont en grand groupe.	
8. Consultation 4-3.00 (S)	Le SES rappelle la clause 4-3.00 de la convention concernant la consultation et les objets de consultation.	
9. Retour sur la rentrée scolaire (S)	Le Syndicat ramène les différentes problématiques de la rentrée soulevées par les enseignants. Le principal problème était le soutien technique. Le SES transmettra le document complet au CSS. Mme Pelletier mentionne qu'un problème n'est toujours pas réglé au CFOR. Une enseignante peine à donner son cours en raison du matériel défectueux. Des demandes ont été faites pour le soutien, mais rien n'est fait. Comme les requêtes ne fonctionnent pas pour les urgences, le SES suggère de trouver un autre moyen. Une mention est faite pour la transparence et les bonnes discussions entre la direction et les enseignants en soudure.	
10. Suivi plan de transformation RH (P)	Rien à mentionner pour cette rencontre. Un suivi sera fait ultérieurement.	
11. Suivi des projets (p)	Présentation par le CSS de 5 chantiers majeurs à venir, soit Fonderie, Antoine-de St-Exupéry, Coiffure, Administration et Santé. Un comité aviseur pour le suivi des projets et les livrables sera créé. Pour le projet à Antoine-de St-Exupéry, le SAE et les programmes admin. comm. infor., vente-conseil et possiblement francisation (FGA), devraient déménager dans ces locaux. En réponse à une question du Syndicat, le CSS mentionne que les enseignants sont impliqués dans les projets autant au niveau physique que pédagogique.	
12. Calendrier des rencontres	Les rencontres pour l'année 2023-2024 se tiendront aux dates suivantes : • 16 janvier 2024 à 9 h 30; • 22 avril 2024 à 9 h; • 3 juin 2024 à 9 h.	
13. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	

